



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010043

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/12/2025 10H43 C:000032 I:32516
V/REF : 1042880
V/Email reçu le Vendredi 26/12/2025 a 10H43

SELON DEVIS N° 5080063

V/REF.IMM. 7818

IMMEUBLE : LES COTES NORD
44/46/48 RUE HUMBERT AYNET
01960 PERONNAS

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 06 Janvier 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 44 RUE HUMBERT AYNET - PERONNAS - MME TRUC 0642998575 - ETG 1 - LOGT
5013 (SINISTRÉ)
MME SIBIDE 0609857451 - LOGT 5014

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5080063 DU 13/08/2025
D UN MONTANT DE 635,52 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mr R MAHIEU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

ACCORD SUR DEVIS
AFFICHAGE COUPURE D'EAU
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
DEPOSE DU WC
MISE EN PLACE D'UNE TRAPPE DE VISITE 60/60
RERPISE DU BRAS DE COLONNE ENTRE LA CAVE 5013 ET LE LOGEMENT 5014
REBOUCHAGE AVEC REPOSE DU WC
REMISE EN EAU AVEC CONTROLE DE L'ENTANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER
LE 29 DECEMBRE 2025 : AFFICHAGE COUPURE D'EAU
LE 5 JANVIER 2026 : AUCUNE FUITE SUR LE PVC
RECHERCHE DE FUITE SUR LE CHAUFFAGE
MISE EN PRESSION,
PERTE DE PRESSION
FUITE SUR LE RADIATEUR DE LA SALLE DE BAIN
OUVERTURE DU PLACO POUR VÉRIFIER LES TUYAUX ; UCUNE PRÉSENCE DE FUITE
SUR LA TUYAUTERIE
REBOUCHAGE DU TROU
FUITE SUR RADIATEUR PERCÉ DE LA SALLE DE BAIN
PRÉVOIR SON REMPLACEMENT

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 06/01/26 a 09H04 Mr R MAHIEU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010043

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DEVIS CHIFFRÉ AU RÉEL, AUTRE DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	46,71	46,71
5,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	41,52	207,60
TOTAL H.T.			254,31
T.V.A. a 10,00%			25,43
TOTAL T.T.C.En EURO			279,74

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010043

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1042880 du 26/12/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr; stephane.descostes@semcoda.c

Lieu d'intervention

MME TRUC Alexandrine

44 Rue Humbert Aynet

01960 PERONNAS

Référence de la Demande

N°: 852 193 du 26/09/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.42.99.85.75

07818-00002-00005-00013 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/03/2017

Délai

Date limite exécution : 10/01/2026

Observations

devis N°5080063

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,71	46,71	4,67	51,38
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	8,00	41,52	332,16	33,22	365,38
PL00005 CUISINE	1,00	137,28	137,28	13,73	151,01
PL00054 Remplacement pipe de WC longue coudée, y compris joint	1,00	36,33	36,33	3,63	39,96
PL00082 Pose de ML de tube PVC	2,00	41,52	83,04	8,30	91,34

Total H.T.	635,52
Total TVA	63,55
Total TTC	699,07

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 26/12/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



Bon de Commande

N° : 1042880 du 26/12/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **44 Rue Humbert Aynet 01960 PERONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **26/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1042880